

Claude BODET

Adresse : 6 rue des Ajoncs

44410 Saint-Lyphard

Téléphone : 06 84 09 97 90

Site : <https://www.ensemble-pour-saint-lyphard.fr/>

E-mail : [ensemblepoursaintlyphard@gmail.com](mailto:ensemblepoursaintlyphard@gmail.com)

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE  
CHAUMIERES EN BRIERE

1, rue de Kerio

44410 SAINT-LYPHARD

Date : le 26 janvier 2020

Référence : 2020-01-26\_Ltr\_APCB\_ENSEMBLE pour St-LYPHARD

**Objet** : Dossier Patrimoine - Éléments de réponses à votre lettre du 8 janvier 2020.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration,

Mesdames et Messieurs les Adhérents de l'Association,

Vous avez bien voulu nous interpellier sur la problématique du vieillissement prématuré des toits de chaume par votre courrier en objet.

Nous apprécions cette intervention auprès de notre équipe sur un sujet qui concerne bien plus que les seuls propriétaires de chaumières car il s'agit d'un élément important du patrimoine de notre territoire.

Même si l'exercice d'explication mérite sans doute plus qu'un simple courrier en réponse, nous souhaitons déjà vous apporter les éléments suivants.

**Les chaumières sont la vitrine d'un pan de l'histoire de nos bourgs et villages. Elles s'inscrivent totalement dans notre identité locale. A ce titre, nous devons tout faire pour pérenniser leur présence dans l'environnement de notre région.**

- Les actions fortes et les premiers résultats que votre association a déjà obtenus sont à accompagner encore davantage par la future équipe sortie des urnes lors des élections municipales prochaines,
- En ce qui nous concerne, nous nous engageons à maintenir et développer les efforts faits jusqu'à présent. La valorisation du patrimoine est un axe important du contrat que nous proposerons aux habitants de notre commune.
- Dès notre prise en charge de la gestion communale, nous enclencherons l'étude d'un Plan Global de Développement propre à Saint-Lyphard, ses deux bourgs et ses villages. Le chapitre sur le futur de l'Urbanisme local intégrera bien évidemment nos chaumières.
- La méthode que nous comptons mettre en place, à cette occasion, sera basée sur le principe de la démocratie participative avec la concertation de tous les citoyens et toutes les associations concernées par chaque sujet du développement de notre commune.

- Comme sur d'autres sujets importants, nous proposerons de mettre en place une commission extra-municipale en charge du patrimoine dans laquelle votre association aura toute sa place pour s'assurer du bon avancement et du bon règlement de la problématique actuelle.

**La filière « Chaume » a, par le passé, été un facteur important pour l'économie locale par la source d'emplois sur place (chaumiers, cultivateurs et exploitants du roseau, ...). Cet aspect doit être reconsidéré dans l'hypothèse possible ou non de la relance de cette économie spécifique.**

- Aujourd'hui, l'urgence est d'utiliser un produit de couverture respectant ce qui a été mis en évidence lors du travail important d'analyse de la situation auquel vous avez largement contribué avec le Parc Régional et les différents laboratoires.
- A court terme, l'expérience des chaumiers hollandais est là pour nous orienter vers l'élaboration d'un référentiel professionnel du chaume et la mise en place d'éléments qualitatifs incontournables à imposer dans l'approvisionnement d'un chaume de qualité. Les quelques chaumiers impliqués dans les travaux de votre association utilisent maintenant des produits respectant normalement ces critères (cf. la réfection récente d'un toit de l'un des membres de votre association).
- Notre équipe appuiera toutes les initiatives ou actions vers les différents acteurs de la filière pour que le produit utilisé soit le plus proche de la qualité requise, peut-être même en liaison avec vos contacts hollandais pour optimiser l'aspect économique des approvisionnements.
- A moyen et long terme, nous devons mettre en place une filière plus conforme à la transition énergétique c'est-à-dire en rapprochant les sources d'approvisionnement si possible en France. La source Camargue doit être améliorée pour entrer dans les critères de qualité requis.
- Enfin, le métier du chaumier connaît actuellement une pénurie des vocations chez les jeunes. Nos artisans chaumiers emploient souvent des ressources venues d'ailleurs, en Europe, Pologne notamment. Là encore, notre ambition de mettre en place un pacte pour la transition énergétique nous conduit à lancer une réflexion avec les artisans chaumiers et tous les acteurs dont vous êtes partenaires pour tenter de relocaliser l'emploi. Dans un cadre plus large que la seule commune de Saint-Lyphard, la formation au métier pourrait s'envisager dans le cadre d'un centre de formation par l'apprentissage (CFA) en lien avec l'éducation nationale et les structures professionnelles (Association Nationale de Couvreur Chaumiers) ou de la Formation Continue via le GRETA (formation d'adultes et reconversion).

**La dégradation prématurée des toits de chaume a pour conséquence un renchérissement des investissements nécessaires aux reprises de toiture plus fréquentes. Il est en effet souhaitable qu'un accompagnement soit mis en place pour alléger les surcoûts liés à la dégradation anormale du chaume.**

- Les avancées dans la compréhension du phénomène du vieillissement prématuré nous font entrevoir les solutions permettant de réparer aujourd'hui, dans de bonnes conditions, sous réserves que les mises en œuvre soient bien exécutées par les professionnels de la filière.

Nous pouvons donc espérer que, aussi bien sur les constructions nouvelles que sur les réparations à venir, les propriétaires retrouvent la longévité attendue compte tenu des précautions que prennent maintenant certains chaumiers.

- Pour les dégradations en cours et avérées par ce vieillissement prématuré et pour l'aide à apporter aux situations particulières, nous nous engageons à mettre tout notre poids dans le cadre de CAP Atlantique pour l'élaboration d'un dispositif d'accompagnement financier comme celui envisagé par la CARENE. La commune de Saint-Lyphard est celle ayant la plus grande densité de chaumières. Nous pensons qu'un principe de solidarité doit intervenir entre CARENE, CAP Atlantique, Département,

---

voire Région car le Parc Régional Naturel de Brière et ses chaumières est un facteur d'appel touristique qui profite à tous.

**Le PLU actuel est contraignant et ne peut apporter qu'interrogations et animosités pour tout un chacun qui a eu à déposer un dossier à instruire par les services d'urbanisme.**

- C'est en effet un point sur lequel nous aurons à faire preuve de bon sens et d'intelligence dans la redéfinition à venir des règles du PLU.
- Dans un premier temps, nous proposerons de retracer avec précision les zones obligatoires avec la volonté de les rendre plus cohérentes entre elles et plus homogènes dans le territoire pour la conservation de l'esprit « villages de chaume ».
- L'issue de cet exercice de révision du PLU sur le plan des obligations actuelles reste cependant très aléatoire car, malgré notre volonté d'aboutir, vous savez que les couvertures de chaume s'inscrivent dans un schéma complexe où interviennent les règles : du Site Inscrit de Grande Brière, de la Charte du PNRB, du SCOT de CAP Atlantique et du PLU.

En conclusion, vos préoccupations rejoignent les nôtres d'autant que nous avons parmi nos soutiens des adhérents et propriétaires de chaumières qui souhaitent aussi avancer sur les difficultés actuelles.

De grandes décisions vont devoir être prises. Nous nous inscrivons tous dans un futur où nous devons prendre en compte des facteurs jusque-là oubliés (transition énergétique, changement climatique, etc...).

Tout ceci devra se faire dans un cadre contraint économiquement et seule la mise en place d'une véritable démocratie participative entre nous tous peut amener le choix de bonnes solutions.

Notre équipe espère pouvoir compter sur votre participation. Nous ne manquerons pas de vous solliciter si nous sommes amenés à gérer notre commune lyphardaise.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Claude BODET



Liste Ensemble pour Saint-Lyphard, ses deux bourgs et ses villages.